

**AVIS N° 12 DU CONSEIL REGIONAL DE LA FORMATION
(27 février 1997).**

Le Conseil régional de la Formation rend l'avis qui suit, à l'unanimité.

Le C.R.F. propose de retenir les critères suivants pour l'agrément de la formation permettant l'évolution de carrière D1 → D1.1 du personnel de soins.

FORMATION AUXILIAIRE DE SOINS - BRANCARDIERS (60 heures)

Connaissance de l'entreprise

Notions à propos des techniques développées au niveau des services médico-techniques

Nursing de base : aide à la toilette et aux soins complémentaires - techniques de réfection de lit
soins d'hygiène et soins particuliers (yeux, nez, ...)
bains

Notions d'hygiène hospitalière : lavage des mains
tenue vestimentaire
infections hospitalières
l'isolement
désinfectants - désinfection - décontamination

Techniques de manutention

Premiers secours en cas d'arrêt cardio - respiratoire

Notions de la démarche en soins infirmiers

La relation d'aide

Règles de déontologie et de secret professionnel.